

Jeudi 16 avril 2020

Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes

06 47 80 82 86 - kamel.amerouche@rhone.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr

COVID-19 en Auvergne-Rhône-Alpes

Point de situation – Jeudi 16 avril 2020

PRISE EN CHARGE HOSPITALIÈRE DES PATIENTS CONFIRMÉS COVID-19

D'après les données SIVIC et les remontées des établissements de santé ce jour :

- **128** établissements de la région rapportent prendre ou avoir pris en charge des cas de Covid-19 dans leur établissement,
- **2 970** (-34/hier) patients atteints de Covid-19 sont hospitalisés dans la région ce jour, dont **628** patients (-11/hier) soit 21 % sont en réanimation/soins intensifs.
- un cumul de **927** décès hospitaliers de patients atteints de Covid-19 a été rapporté à ce jour dans la région.
- **3 461** patients atteints de Covid-19 sont retournés à domicile au total.

Pour la journée du 16 avril, **175** nouvelles hospitalisations dans la région dont **29** nouvelles admissions en réanimation, **42** nouveaux décès et **144** retours à domicile ont été enregistrés.

Le nombre de patients actuellement hospitalisés est stable alors que le nombre de personnes en réanimation diminue. Le nombre de nouvelles hospitalisations (dont en réanimation) est en diminution. L'augmentation sur la journée du 15 avril était probablement liée à un rattrapage des données du weekend.

Département	Nombre de personnes actuellement hospitalisées*	Nombre cumulé de personnes décédées	Nombre cumulé de personnes retournées à domicile
Ain	153	52	170
Allier	60	19	86
Ardèche	102	45	208
Cantal	28	0	13
Drôme	202	92	258
Isère	246	62	262
Loire	484	132	397
Haute-Loire	24	6	56
Puy-de-Dôme	74	21	87
Rhône	1 228	369	1 237
Savoie	95	30	229
Haute-Savoie	274	99	458
Auvergne-Rhône-Alpes	2 970	927	3 461

*Incluant hospitalisation conventionnelle, réanimation/soins intensifs, SSR et psychiatrie

TESTS SÉROLOGIQUES - VIGILANCE

Des informations circulent au sujet de l'existence de tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) du Covid-19. Ces tests rapides fonctionnent à partir d'une goutte de sang prélevée au bout du doigt.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes appelle à la vigilance autour des tests sérologiques unitaires rapides qui ne sont pas encore homologués à ce jour.

Leurs promoteurs annoncent qu'il serait possible de savoir rapidement si la personne a été en contact avec le virus. Or le ministère des solidarités et de la santé, ainsi que l'ensemble des sociétés savantes, indiquent que leur fiabilité n'est pas établie et que leur usage et conditions d'utilisation ne sont pas définis à ce stade.

L'ARS souhaite attirer l'attention que le défaut de performance d'un test de dépistage peut entraîner des conséquences graves pour les personnes se croyant faussement immunisées. Le recours à ces tests n'est donc pas recommandé tant que leur fiabilité n'a pas été confirmée par les autorités sanitaires.

Les conditions de recours à ces différents tests sérologiques seront précisées prochainement par la Direction générale de la Santé.

CONTINUITÉ D'ACCÈS AUX CENTRES AUDIOPROTHÉSISTES ET MAGASINS D'OPTIQUE

Depuis fin mars, les syndicats professionnels d'opticiens ont mis en place des services de continuité d'accès aux soins et aux équipements optiques. Le service minimum concerne la délivrance pour tout personnel soignant dans le cadre du plan Covid-19, le renouvellement des équipements cassés ou perdus et des équipements inadaptés uniquement sur une ordonnance spécifiant le caractère d'urgence.

Pour trouver le centre optique ouvert le plus proche, il est possible de consulter le site internet urgenceopticien.fr. Ce site liste, pour chaque département, les opticiens volontaires prêts à répondre aux demandes urgentes et il précise les quelques horaires d'ouverture par semaine.

Les syndicats professionnels d'audioprothésistes ont également mis en place des services de continuité des soins des centres d'audition.

Les cas prioritaires et urgents, nécessitant la prise en charge par un audioprothésiste concernent les situations suivantes : personnel soignant appareillé, situations socialement invalidantes, surdités pédiatriques et acouphènes invalidants.